

Le Mensuel de Saint Etienne de Montluc



CONTE MUSICAL POUR VOIX
ET 5 INSTRUMENTS

Les aventures de Pinocchio
Dimanche 24 mars

P. 10 15 h 30 / Espace Montluc



Une ville d'histoire
Les vieux métiers d'antan

P. 6



Une ville de savoir-faire
Construction d'une maison
à énergie passive

P. 8



Jonquilles en fête
Dimanche 14 avril

P. 10

3 questions à...

Yves TAILLANDIER

Adjoint à la vie associative et sportive,
Délégué SYDELA (Syndicat d'Énergie de Loire-Atlantique)



1 C'est quoi le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) ?

Aujourd'hui, le domaine de l'éclairage urbain a considérablement évolué, notamment avec la prise en compte des enjeux environnementaux inclus dans la démarche de développement durable et du Grenelle de l'environnement. La commune, dans le cadre des actions de l'agenda 21 et dans un souci d'optimisation de la dépense publique s'est lancée début 2018 dans la conception d'un SDAL avec l'appui du SYDELA et du cabinet d'expertise *MH Lighting*. A partir d'un diagnostic des équipements existants, le projet de SDAL a été établi en réalisant non seulement une analyse des aménagements diurnes et nocturnes existants mais aussi de la ville dans ses dimensions historique, géographique, et sociale. Le projet SDAL se traduit au final par un guide pour la gestion de l'éclairage à court et moyen termes et la conception des futurs projets. Tout en créant des ambiances nocturnes variées et adaptées aux besoins il conjugue les objectifs suivants :

- sécuriser les administrés en éclairant « juste »,
- mettre en valeur le patrimoine architectural,
- créer une ambiance et identité nocturne propre à notre commune,
- favoriser les économies d'énergie et renouveler le parc de points lumineux ,
- prendre en compte les projets développement de notre commune.

2 Comment allez-vous partager ce dossier avec les Stéphanois?

Nous allons engager à partir de début mars des échanges avec les Stéphanois pour :

- expliquer les lignes directrices du SDAL,
- répondre aux questions légitimes qui vont naturellement se poser dès lors que l'on modifie, adapte ou restreint l'éclairage public dans les quartiers, sur les axes secondaires,
- échanger sur les modalités de mise en œuvre,
- adapter en tant que de besoin notre dossier.

Nous pensons les Stéphanois sensibles à toute action visant à réduire notre impact sur l'environnement pour adhérer à nos propositions, et que rapidement se dégagent des quartiers pilotes pour tester les actions que nous souhaitons généraliser à terme comme par exemple :

- abaissement lumineux nocturne,
- extinction partielle ou complète...

3 Quelles sont les prochaines étapes ?

Le comité de suivi de l'agenda 21 a été consulté fin février. Mettant à profit les retours d'expériences des quartiers pilotes au printemps, nous comptons engager une généralisation maîtrisée et guidée par nos priorités à partir de l'été 2019. Pour conclure, notre objectif est une mise en œuvre rythmée par notre capacité à financer le SDAL. Au terme de son application la commune aura renouvelé 70% des points lumineux par une technologie LED peu énergivore et diminué notre consommation d'électricité pour l'éclairage public (EP) de 50%, soit une économie de 500 000 kWh par an.

Sommaire

3 Au quotidien
5 Expression des élus
5 Etat civil
5 A votre service

6 Dossier
Les vieux métiers d'antan
Construction d'une maison à énergie passive
10 A vos agendas
12 Actu en images

Retrouvez toute l'information de votre ville sur : www.st-etienne-montluc.net

Point urbanisme

1 Enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal partiel (PLUi)

Le PLUi est le principal document de planification et d'élaboration de l'urbanisme au niveau intercommunal. Il permet de fixer des règles en matière d'urbanisme (zonage, règlement), les grandes orientations de développement du territoire d'ici à 2030 sous forme de zonage (zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles et naturelles) et les règles de constructions (implantations, hauteur, aspects architecturaux, règles de stationnement...). La Communauté de Communes travaille actuellement sur l'élaboration du PLUi partiel des communes de Saint Etienne de Montluc, Cordemais et le Temple-de-Bretagne. Le document a été arrêté le 8 novembre dernier par le Conseil Communautaire d'Estuaire et Sillon.



L'enquête publique se déroulera du lundi 18 mars jusqu'au 19 avril en Mairie principale, pendant les heures d'ouverture habituelles, sous réserve des avis des personnes publiques associées. Le public aura la possibilité de consulter le dossier et d'émettre des avis dans le registre d'enquête.

Des permanences du commissaire enquêteur Jean LE MOINE auront lieu en Mairie :

- lundi 18 mars, de 8 h 30 à 12 h,
- vendredi 29 mars, de 13 h 30 à 17 h 30,
- vendredi 19 avril, de 13 h 30 à 17 h 30.

Le dossier du PLUi est disponible dans son intégralité sur le site web d'Estuaire et Sillon.

2 Connaître les différentes démarches d'urbanisme

Pour entreprendre des travaux (nouvelle construction, modification d'une construction existante) vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme, formalité préalable à la réalisation des travaux de construction nouvelle ou de réhabilitation. Ces autorisations sont destinées à assurer notamment la conformité de votre projet avec les règles du Plan Local d'Urbanisme. Le service urbanisme a pour mission de vous informer sur le type d'autorisation nécessaire et d'assurer l'instruction de votre demande.



Il existe différentes procédures :

- certificat d'urbanisme, si vous souhaitez connaître la réglementation attachée à un terrain et/ou la possibilité d'y réaliser un projet précis,
- permis de construire ou déclaration préalable, suivant l'ampleur du projet de construction,
- permis d'aménager, si vous souhaitez réaliser un lotissement,
- permis modificatif, pour une demande de modification mineure d'un permis de construire en cours de validité,
- permis de démolir, s'il y a lieu.

Retrouvez les informations et les formulaires à télécharger gratuitement pour vos démarches administratives en matière d'urbanisme sur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter, uniquement le matin, le service urbanisme de la commune au 02 40 86 96 36.

Brèves

Préserver un environnement propre et agréable

Nettoyage des trottoirs

Chaque riverain est tenu d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux devant chez lui, tout particulièrement en cas de chute de feuilles, de gel, de neige. Les bouches d'égout, de lavage et les tampons des regards ne doivent pas être obstrués.

La végétation spontanée qui pousse le long de nos trottoirs peut parfois être qualifiée pour certains de « mauvaises herbes », bonnes à être arrachées car représentatives d'un signe d'abandon, pour d'autres, elles participent à la biodiversité et à notre patrimoine naturel.

Depuis la loi LABBE, l'objectif « zéro phyto » a obligé les communes à revoir les méthodes d'entretien de leurs espaces verts, l'usage de ces produits phytosanitaires étant dangereux pour la santé et l'environnement. Désormais, le désherbage alternatif est de rigueur. Le service espaces verts de la ville, impliqué dans cette nouvelle démarche, veille à procurer aux habitants un cadre de vie agréable au sein des espaces publics.

Ce changement de pratique s'impose aussi, depuis le 1^{er} janvier 2019, à tous les particuliers et jardiniers amateurs. Les pesticides de synthèse sont interdits à la vente.

Chacun est donc libre ou non d'accepter ces « herbes folles » et de les retirer au besoin devant chez lui, le long de son propre trottoir, et ce pour compléter le travail de propreté réalisé au quotidien par le service espaces verts.

Merci pour votre compréhension.



Infos municipales

Commémoration du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie

A l'occasion du 57^e anniversaire, une cérémonie aura lieu en présence du comité local de la FNACA le mardi 19 mars, avec un rassemblement devant l'Hôtel de ville à 19 h. Elle sera suivie d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts ainsi qu'au Jardin du Souvenir.



Élections européennes : inscription sur les listes électorales



Pour rappel, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain. Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars en Mairie ou sur www.service-public.fr. Une permanence se tiendra exceptionnellement en Mairie le samedi 30 mars, de 10 h à 12 h. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une permanence se tiendra exceptionnellement en Mairie le samedi 30 mars, de 10 h à 12 h. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Conseil municipal

Une séance ouverte au public aura lieu le jeudi 4 avril, à 20 h 30, salle du Conseil.

Appel à candidatures : l'Espace Montluc fête ses 20 ans en 2020

Vous êtes un artiste de scène professionnel stéphanois (comédien, humoriste, magicien, musicien, ...) et vous souhaitez vous produire à l'Espace Montluc en 2020 ? Faites vous connaître auprès du service Communication-Culture avant le 15 avril pour participer aux 20 ans de l'Espace Montluc ! Une sélection sera faite parmi l'ensemble des propositions reçues.



Contact : service Communication-Culture
02 40 86 80 26 / communication@st-etienne-montluc.net

Infos communautaires

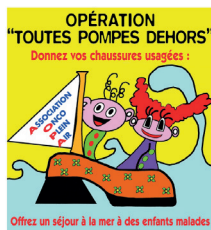
Conseil communautaire

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 28 mars, à 19 h 30, salle des Templiers au Temple de Bretagne.

Infos pratiques

Toutes pompes dehors

La prochaine opération aura lieu du lundi 11 au samedi 23 mars. Les chaussures usagées (mais portables et propres) devront être déposées à l'extérieur, entre les deux bâtiments de la Mairie principale en accédant par la route de Couëron. L'an dernier, 77 tonnes avaient pu être récupérées dans le Grand Ouest, permettant ainsi de collecter 34 000 € pour financer une semaine de vacances dans les Alpes pour 26 enfants de l'association atteints de cancers et de leucémies. Nous comptons sur vous !



Mon astuce « zéro déchet »

La salle de bain

Dans le cadre du 2^e défi des Familles Zéro Déchet organisé par la commune, nous vous présenterons chaque mois durant le défi quelques astuces ou recettes pour adopter vous aussi le mode de vie « zéro déchet ».



Ce mois-ci, nous vous proposons un focus sur la salle de bain, lieu où la production de déchets peut monter très vite. Ceux-ci peuvent pourtant facilement diminuer, en remplaçant certains produits :

- Les cotons jetables par des cotons lavables en tissu ;
- Les gels douches et shampoings en flacons par des savons et shampoings solides ;
- Les cotons-tiges en plastique (interdits à la vente en 2020) par leur version en bois biodégradable ou par un oriculi, petite tige en bambou servant de cure-oreille.

Vous pouvez aussi fabriquer de manière simple quelques produits du quotidien. Pour un déodorant minute par exemple, il vous faudra simplement mélanger 5 cuillères d'huile de coco avec 4 cuillères de bicarbonate de soude alimentaire, et 1 goutte d'huile essentielle de palmarosa (optionnel). Mis au frais une petite heure afin qu'il prenne, ce mélange durera ensuite bien plus longtemps qu'un déodorant classique (une très petite quantité suffit).

Retrouvez d'autres astuces sur le blog d'Aline GUBRI : www.consommonssainement.com

Nouveaux sur la commune

La bulle de bleue

Bleuenn RABOUIN, esthéticienne et masseuse bien-être vous propose ses services à domicile. Un large choix de massages bien-être est proposé ainsi que des épilations pour votre confort. C'est le moment de s'accorder une pause cocooning ! Plus d'informations sur les prestations et les tarifs sur le site internet.



Contact : 06 69 00 82 50 / labulledebleue@hotmail.com
www.labulledebleue.fr

Les bracelets de Julie

Julie VIGNERON, Stéphanoise depuis toujours, crée des bracelets brésiliens, porte-clés et boucles d'oreilles uniques et sur-mesure. Un large choix de modèles personnalisables et sur demande.



Contact : 06 65 58 37 77 / [etsy.com « lesbraceletsjulie »](https://www.etsy.com/lesbraceletsjulie)
facebook ou instagram « lesbraceletsdejulie »

Propriétés Privées.com

Michaël LANOE, résidant à Saint Etienne de Montluc, est à votre service en tant que conseiller immobilier pour tous vos projets de vente, achat, ou location.



Contact : 06 60 26 96 16 / m.lanoe@proprietes-privées.com
www.proprietes-privées.com/negociateur/michael.lanoe

Construisons l'avenir pour Saint Etienne de Montluc

CONCERTATION OU INFORMATION ?

Le 9 février a eu lieu l'inauguration du centre de découverte Terre d'Estuaire situé à Cordemais.

Dès le début de ce projet, le budget supérieur à 10 millions d'€ ainsi que le déficit annuel permanent de 400.000€ ont interpellé de nombreux citoyens.

Ceux-ci regrettaient notamment l'absence de concertations, d'explications et d'échanges de la part de nos élus... Il a d'ailleurs fallu attendre plusieurs mois et une pétition regroupant 1000 signatures pour que, enfin, une réunion d'informations puisse avoir lieu, mais hélas un peu trop tard puisque le jour même le permis de construire était déposé !

Nous ne pouvons bien sûr maintenant que souhaiter une fréquentation de Terre d'Estuaire à la hauteur des espérances de nos élus, mais aussi que la communauté de communes et notre municipalité intègrent le désir des citoyens de participer aux grands choix structurants de notre territoire !

La tenue de réunions de concertations, et non d'informations, concernant le tout prochain aménagement du « pole gare » de notre commune permettra d'en juger...



Cécile SANZ



Micheline CHARPENTIER



Pascal BODET

Saint-Etienne Solidarité Ecologie

OUI AU DÉBAT, NON AU JEU DE DUPES

Contraint par la durée et l'ampleur de la mobilisation sociale, le gouvernement a décidé l'organisation d'un grand débat national. Mais le contour est insatisfaisant, et n'est pas à la hauteur d'un débat qui ne peut pas être le cache misère de la politique de l'exécutif. Les débats sont essentiels à la vie démocratique.

Force est de constater que l'urgence climatique et sociale que nous dénonçons depuis plusieurs décennies, semble, enfin, prise en considération par nos élus – il convient, pour autant, d'être vigilants quant aux méthodes :

- Biodiversité : non au contournement de la pollution dans les marais.
- Alimentation : oui au circuit court et bio, soutien initiatives citoyennes comme AMAP.
- Mobilité : nécessité d'un réseau de transports en commun régulier et fréquent.

Emparons-nous de tous les lieux et instants pour une démocratie représentative, une implication de chacune pour des actions de bon sens et une société du vivre ensemble.

Ce qui est punitif, c'est l'absence d'écologie !

Vos commentaires / vos questions :
elus-saintetiennesolidariteecologie@orange.fr



Judith LERAY



Michel QUIRION

Etat Civil



BIENVENUE À...

- 3 janv Théophile MABIT
- 14 janv Axel PILARD
- 14 janv Quentin LEBERT
- 15 janv Louis BOURTOURAUULT
- 17 janv Camille AUDOUIN
- 19 janv Anatole HAY

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- 4 janv André RACINOUX, 82 ans
- 8 janv Henri LEMARIÉ, 84 ans



NUMÉROS UTILES

Mairie

Accueil
 Du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 12 h
 et de 13 h 30 à 17 h30
 >> 02 40 86 80 26

Services Techniques
 >> 02 40 86 96 36

Bibliothèque
 Mardi et vendredi : 10 h à 12 h
 et de 16 h à 18 h 30
 Mercredi : 10 h à 12 h
 et de 14 h à 18 h 30
 Samedi : 9 h 30 à 12 h 30
 >> 02 40 86 97 35

Numéros pratiques

Espace Jeunes
 >> 02 40 86 92 05

Multi-accueils
 >> 02 40 65 98 75

Relais Petite Enfance (RPE)
 >> 02 40 65 98 78

Enseignement
 Ecole publique de la Guerche
 >> 02 40 86 86 56 (maternelle)
 >> 02 40 86 87 12 (élémentaire)

Accueil périscolaire
 >> 02 40 85 21 82

Ecole privée Sainte Marie
 >> 02 40 86 91 95

Centre Médico-Social
 >> 02 40 85 91 80 (assistante sociale)
 >> 02 40 85 96 22 (nourrissons)

Emploi local

Espace emploi
 >> 02 40 56 80 85
 Mission locale
 >> 02 40 56 81 03

Déchetterie
 >> 02 28 25 96 00



Permanences en Mairie

SOLHA
 Permanence 1 vendredi sur 2
 >> 02 40 44 99 44

CLIC
 Permanence le mercredi
 >> 02 40 42 61 93

CAUE44
 Permanence chaque mois à St Etienne de Montluc ou Savenay (sur RDV)
 >> 02 40 56 81 03

Permanence parlementaire
 Mme Anne-France BRUNET
 >> 02 28 06 89 01 (sur RDV)

Conciliateur
 Permanence 1 lundi par mois
 >> 02 40 86 80 26

Infirmières

Cabinet médical
 >> 02 40 85 91 65

Cabinet infirmier
 2 et 3 mars : Mme RAUCOURT
 >> 06 01 01 22 72

9 et 10 mars : Mme GUIBERT
 >> 02 40 86 95 35

16 et 17 mars : Mme MABIT
 >> 06 71 08 43 19

23 et 24 mars : Mme Raucourt
 >> 06 01 01 22 72

30 et 31 mars : Mme Guibert
 >> 02 40 86 95 35

6 et 7 avril : Mme Mabit
 >> 06 71 08 43 19

Numéros d'urgence

Médecin de garde / 116 117
 Urgence médicale / 15
 Pharmacie de garde / 32 37
 Pompiers / 18
 Gendarmerie / 17

Urgences cardiaque / Défibrillateurs
 • Complexe sportif de la guerche
 • Pharmacie (Super U)

Une ville d'histoire

Les vieux métiers d'antan...

A partir des années 50, l'exode rural lié à l'industrialisation a progressivement scellé le sort de nombreux métiers qui existaient jusque-là en milieu rural. A Saint Etienne de Montluc, juste avant la guerre 39-45, on comptait encore près de 165 commerçants et artisans, dont 6 laiteries, 3 bourrelleries, 3 saboteries, 4 maréchaux-ferrants... et bien d'autres métiers disparus depuis. En voici quelques uns...

Des laiteries renommées

Le beurre stéphanois a longtemps été très réputé et se vendait toujours au-dessus des cours. Une notoriété due à la valeur de son élevage qui lui valut même d'être exporté jusque sur la table du tsar Nicolas II par la laiterie de Numa CROUX installée en 1900 dans les dépendances du château de Saint-Thomas. Il y avait aussi celle de Sainte-Anne, en bordure de la route de Vannes, à l'emplacement de l'Ecole du Gaz, qui fabriquait dès 1876 du lait pasteurisé vendu dans de beaux pots de grès blanc, ainsi qu'un fromage, le *Curet*. Elle fut reprise dans l'entre-deux-guerres par Armand GARSUAULT, reconnu pour son camembert Le *Veau d'Or*. A la Haute-Roche, la Laiterie du Menhir, fondée par Jules FRÉNEAU en 1937, fabriquait du beurre et des yaourts. Dans le bourg, non loin du Monument aux Morts, il y avait la laiterie QUIGNON-LAMANDÉ, dans la rue de la Fosse, la laiterie PLANCHENAULT, et enfin, rue de Nantes, la Laiterie Nouvelle BÉZIER-RIGOMERT.



Le commerce florissant du foin

La valeur de l'élevage était due aussi à la qualité du foin des pâturages des marais, l'or blond comme on l'appelait, notamment dans les prés proches de la Loire, qui était très abondant. Dans les années 20, on comptait dans la commune une demi-douzaine de négociants de fourrage, dont les Frères JUBINEAU qui disposaient de 3 hangars proches des feux tricolores actuels.

En juin-juillet, le foin séché, volumineux, était stocké dans de grands entrepôts. Autrefois, le foin était transporté à Nantes en vrac par le fleuve, puis au début du 20^e siècle, on commença à le presser afin de le transporter plus facilement par train ou par camion. D'abord ramassé par les rouliers, qui avaient un travail pénible, le foin était pesé sur la bascule municipale puis

passait dans la presse à fourrage électrique. Il était surtout destiné aux chevaux, et ses principaux acheteurs étaient les marchands de foin, l'armée ou les haras nationaux.



L'éclusier, gardien et protecteur du marais

Instrument régulateur des marais, le métier d'éclusier réclamait une surveillance constante, notamment sur l'étier de Vair. Quasi quotidiennement, la grande écluse était ouverte, laissant la marée s'engouffrer dans les douves et remonter sur plusieurs kilomètres jusqu'au marais, non loin de la Rivière. De même, le soir venu, voire la nuit, les vannes étaient refermées, la porte en chêne à double battant s'actionnant d'elle-même sous l'effet du flux et du reflux. La journée était consacrée à l'entretien des canaux et à surveiller l'état des douves et des étiers, garants de l'irrigation et du dessèchement des marais. Et chaque hiver, on sortait le bateau-dévasseur pour curer une dizaine de kilomètres de berges et d'étiers.



Tournaient les moulins...

A Saint Etienne de Montluc, vers 1870, une quinzaine de moulins étaient en activité sur les hauteurs ventées du Sillon, dont celui de Chaugenêts, un des plus anciens qui apparaît dans un acte de 1544. Il en reste aujourd'hui encore 9, même s'ils ont perdu leur vocation première.

Le métier était exigeant : les sacs de blé devaient être hissés puis déversés dans un entonnoir conduisant aux meules avant le blutage de la farine qui se déversait dans des sacs au rez-de-chaussée. Le fils du meunier lui non plus n'avait pas la tâche facile : quand le rendement était trop faible pour employer un garçon, il devait souvent travailler au moulin la nuit et battre la campagne le jour pour livrer la farine et ramasser le blé...

Trois familles ont laissé leur empreinte. Les BERNARD, à la Juliennais à partir de 1677, exploitèrent les moulins de la Musse, de la Gicquelais et de la Juliennais. Les LESCOT, en 1748, affermèrent Chaugenêts et surtout l'Aubry durant 2 siècles, puis Saint-Savin et la Musse. Quant aux ROUSSEAU, ils occupèrent le moulin de la Garenne durant près de 3 siècles.



Le dur labeur des laveuses



La commune comptait 5 lavoirs au début du 20^e siècle : celui de la Guiltière (ou lavoir de la Coletterie) ; le lavoir de la Fontaine, à la Gare ; le lavoir de la Recuse, à la sortie du bourg, sur la route de Saint-Savin ; celui près du Perrorteau, sur la route du Milieu et enfin celui des Ousseaux, sur la lande de Huau.

Les laveuses effectuaient un travail assez pénible, dans le froid, l'humidité et les gerçures, été comme hiver, à manœuvrer leurs badras (ou battoirs), le plus souvent agenouillées.

Les lavoirs, lieux d'échange et de lien social, où les langues se déliaient souvent, ont cessé de fonctionner dans les années

50-60 avec l'apparition des machines à laver. Il n'en reste malheureusement plus un seul aujourd'hui.



Autres temps... autres mœurs

Il y a 80 ans, les gamins achetaient leurs bonbons chez M^{lle} MORET, dans la Grand'Rue, ou chez M^{lle} SIMON qui proposait aussi des souvenirs religieux. Deux charrons, François CHEDORGE et M. MERCIER, fabriquaient et réparaient charrettes, chariots, brouettes. On comptait également deux tonneliers, M. MARCHAND à la Clunais et Jules PESLHERBE à la Motte, qui « brûlaient » aussi les fonds de barriques pour l'eau de vie. Il y avait des garde-barrières et même des loueuses de chaises à l'église.

C'était une autre époque, mais finalement, il n'est pas si loin le temps où on pouvait compter, parmi les employés municipaux stéphanois, aux côtés du garde-champêtre, une concierge de mairie, un cantonnier, un conducteur de corbillard, une porteuse de dépêches, un remonteur d'horloge et un peseur-juré. Ce dernier s'occupait de la bascule publique sur la place de la Mairie jusqu'au début des années 50. Mais attention, pour exercer ce métier, il fallait montrer "patte blanche" en déclarant sous la foi du serment « n'avoir jamais appartenu à l'une des sociétés suivantes : Grand Orient de France, Grande Loge de France, Société Théosophique [...] ».

La porteuse de dépêches, M^{lle} Gabrielle PICAUD, à la disposition des PTT*, circulait à bicyclette, par tous les temps et dans des chemins plus ou moins bien entretenus. Heureuse époque où le salaire de M^{lle} LALANDE, la concierge, qui, il faut bien le dire, s'occupait également de l'entretien des tapis verts de la Salle du Conseil et des draperies du corbillard, pouvait passer de 2 200 à 3 000 francs en une seule délibération du Conseil Municipal, pour « reconnaissance de son dévouement » !

Mais il faut bien reconnaître aussi que dans les années d'avant-guerre, les conditions de sécurité au travail n'étaient pas des plus fameuses, à la lecture des déclarations d'accident du travail, alors signées par le Maire, Henri RADO DE SAINT-GUÉDAS : « incapacité de 15 jours à René VALLÉE, manœuvre, pour avoir glissé sur le ciment sous un sac de 75 kg qu'il portait sur son dos », ou encore « incapacité permanente partielle à Armand CHEVALIER, domestique, tombé de charrette dont la roue est passée sur la jambe et l'a fracturée »... ou pire « transfert immédiat à l'Hôtel Dieu pour Emilie LEMARIÉ, scieuse dans une fabrique de caisse, tombée dans une transmission et victime d'un arrachement du bras droit »... Rude époque !

* postes, télégraphes et téléphones

©Angelina DAVID

Une ville de savoir-faire

A Saint Etienne de Montluc, on construit une maison "bois-terre-paille" à énergie passive

La terre stéphanoise, André DOCEUL, 65 ans, originaire de la Roulerais, la connaît depuis longtemps pour y avoir été paysan. Retraité, il s'est trouvé depuis deux ans une occupation pour le moins originale : maître d'ouvrage et maître d'œuvre, il construit de ses propres mains, dans l'éco-quartier de la Chênaie, une maison atypique basée sur le principe de la maison à énergie passive, un concept architectural et environnemental apparu en Europe depuis près de 30 ans et qui tend à se développer.



Cette maison à énergie passive, déjà peu courante, est particulière, car vous y apportez aussi votre touche...

J'ai choisi en effet un maximum de matériaux naturels produits localement et je sollicite uniquement les artisans locaux pour certains travaux. Concernant la partie bois, par exemple, j'ai fait appel à Joël BABIN, un ami menuisier stéphanois, pour le choix du bois, le débitage et la construction de l'ossature bois et de la charpente. Celle-ci est en *pin Douglas* provenant de Châteaubriant et d'ici. Les poteaux extérieurs et intérieurs ainsi que les différents bardages sont en châtaignier de Corde-mais.

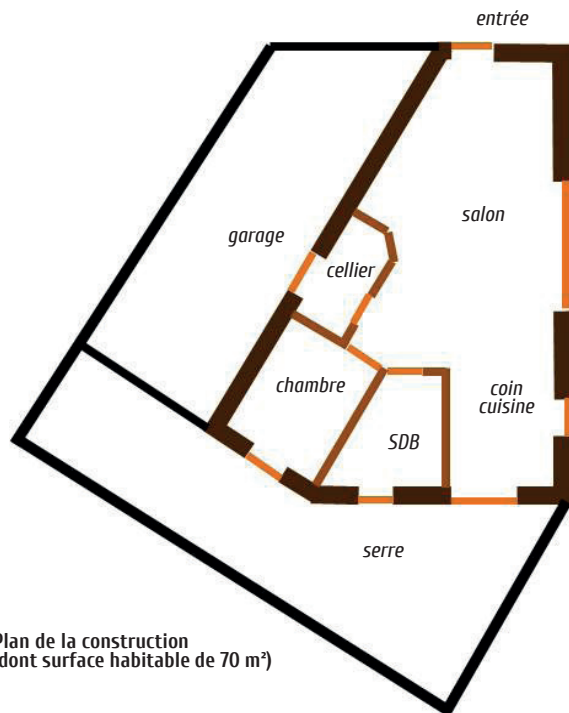
Quant aux murs extérieurs, j'ai opté pour des structures en panneaux fibre de bois *Agepan* fixées aux chevrons. Côté intérieur, j'ai déposé 30 cm de paille compressée que j'ai recouverte d'un torchis à base de terre glaise, de paille et de sable. Cette terre argileuse est un matériau local, économique, solide, facile à travailler, et qui donne de belles nuances de couleurs. Elle joue aussi un rôle de régulateur en emmagasinant la chaleur l'été, en la restituant l'hiver, et en pompant l'humidité. Il faut juste bien veiller à faire des tests empiriques pour trouver le bon dosage entre tous ces ingrédients. La paille, elle, a un pouvoir isolant, et le sable empêche la formation des fissures.

Les cloisons sont faites en briques de terre crue que j'ai compressées et moulées, et elles sont jointées avec un mélange terre tamisée-sable. J'ai choisi de la tomette pour recouvrir le sol car c'est un matériau chaud, comme le plancher. L'isolation du grenier a été réalisée avec du chanvre. Pour l'électricité et les chauffages d'appoint, j'installerai plus tard des panneaux solaires photovoltaïques et un chauffe-eau solaire.

La maison est bien sûr orientée sud, avec des ouvertures conséquentes en bois alu et triple vitrage. Le garage qui se situe côté nord servira de pièce tampon, et côté sud-ouest, où est le jardin, j'installerai une serre agricole d'environ 40 m² qui fera aussi office d'espace tampon.



En dehors de la terre glaise, que l'on trouve en abondance, la paille et le chanvre ont été produits par André DOCEUL.



Plan de la construction
(dont surface habitable de 70 m²)

Quelle est votre participation dans la construction ?

J'ai choisi de réaliser ces travaux à mon rythme, en me réservant un maximum de tâches. Mais j'espère bien être dans mes murs d'ici la fin de l'été 2019. C'est une expérience singulière, et ce mode de construction attire l'intérêt et la curiosité des gens. Certains viennent observer les avancées très régulièrement, voire donner un coup de main !

Pourquoi avoir choisi ce mode de construction ? Par conviction écologique ? Pour la faible facture énergétique ?

L'idée de construire de mes mains avec des matériaux locaux naturels comme le bois, la terre et la paille me séduisait déjà, mais l'élément déclencheur a probablement été la formation découverte " terre-paille " que j'ai effectuée en 2013, suivie de différents chantiers.

L'aspect économique entrainé en jeu également : la construction est bien sûr plus onéreuse, avec l'étude thermique à effectuer, l'isolation renforcée, et les équipements pour capter la chaleur. Et s'agissant d'une construction neuve, on ne bénéficie pas d'avantages fiscaux ou d'aides de l'Etat. Mais avec moins de 15 kWh/m²/an en chauffage, et pour un confort nettement meilleur, elle est beaucoup plus économe qu'une maison basse énergie (entre 40 à 65 kWh/m²/an), avec un faible coût de 10 à 25 € mensuel. Ainsi on y gagne financièrement à long terme.



Les cloisons sont montées avec des briques de terre crue

La maison passive, c'est donc la maison de demain ?

On est entré depuis plusieurs décennies dans l'ère des économies d'énergie. Mais on n'a rien inventé : les maisons d'antan comportaient des murs épais qui faisaient office de régulateurs en protégeant du froid et de la chaleur, un peu à la manière de la maison passive. A Saint Etienne de Montluc, d'ailleurs, plusieurs maisons sont déjà conçues sur ce nouveau principe.

Et l'on peut même aller plus loin avec le concept de maison à énergie positive qui produit davantage qu'elle ne consomme, l'excédent d'énergie solaire étant redistribué au voisinage ou vendu à EDF...

Qu'est-ce qu'une maison à énergie passive ?

Ce principe de construction est né en Allemagne en 1988, mais en fait, la conception passive des bâtiments, qui consiste à adapter le bâtiment à son environnement, existe depuis toujours. Seuls le développement de la technologie et l'abondance des sources d'énergie avaient relégué cette notion avant que la crise du pétrole des années 70 ne la remette au goût du jour, notamment dans les pays d'Europe du nord et d'Amérique du nord.



Le principe

La maison passive est une maison qui consomme très peu d'énergie et recycle celle qu'elle produit. Grâce aux bienfaits conjugués d'une excellente isolation thermique, d'une bonne ventilation, des apports de l'énergie solaire et de la suppression des ponts thermiques associée à une bonne étanchéité à l'air, elle conserve une température ambiante douce toute l'année.

On récupère en fait jusqu'à 90 % de la chaleur de l'air sortant pour réchauffer l'air entrant grâce à un système de ventilation double flux avec échangeur de chaleur.

L'architecture

Elle est assez simple et adaptable aux spécificités régionales ainsi qu'aux différents matériaux et techniques de construction. La maison passive est dotée de grandes ouvertures orientées si possible plein sud, afin de capter un maximum d'énergie solaire, et peu de fenêtres au nord, afin de limiter les déperditions de chaleur. Les volumes sont compacts pour diminuer la surface à isoler, avec des murs épais pour accueillir l'isolation.

Le coût

Comptez une construction entre 15 et 25 % plus chère qu'une maison traditionnelle... mais pas besoin de plus de 15 kWh par m² et par an en chauffage (soit 1,5 litre par m² et par an d'équivalent pétrole), c'est-à-dire une consommation trois fois moindre permettant de s'y retrouver financièrement à terme !

Enfin la maison passive anticipe sur la réglementation thermique actuelle, et en cas de revente, sa valeur patrimoniale s'avère supérieure à celle d'une maison classique.

Événements à venir !

JEUDI 7 MARS

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMIERE (SDAL)

20 h, Salle des Loisirs

Une réunion publique est organisée afin de présenter les objectifs du schéma directeur d'aménagement lumière et de déterminer des quartiers volontaires à l'abaissement et/ou l'extinction de l'éclairage pour certaines voies sur une période nocturne définie.



SAMEDI 9 MARS

CARNAVAL DES ENFANTS

10 h 30, départ parking du Moulinet

Les écoles de la Guerche et de Sainte Marie organisent le carnaval des enfants le samedi 9 mars. Le défilé se terminera au niveau du parc de jeux situé place Foch. Un goûter sera offert à tous les enfants.



Organisation : APEL et les Petits Guerchois



lespetitsguerchois@gmail.com

SOIRÉE FOUACES

19 h 30, Espace Montluc

La JS basket organise une soirée dansante avec apéritif et fouaces à volonté. Cette soirée est ouverte à tous sur réservation.

Tarifs : adultes : 15 € / enfants (-12 ans) : 10 €



JS Basket
06 80 13 20 83 / contact@jsbasket.fr

SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 MARS

EXPO-VENTE

Samedi 9 mars, de 11 h à 18 h
Dimanche 10 mars, de 10 h à 18 h
Salle des Loisirs



Le club de l'amitié organise une expo-vente les 9 et 10 mars. Vous y trouverez de très jolis travaux manuels : broderies, peintures sur soie et sur tissus, crochets, vannerie... Un verre de l'amitié sera offert le samedi à 11 h.

Organisation : Club de l'amitié



Club de l'amitié / 02 40 85 22 01

VENDREDI 15 MARS

PORTES OUVERTES DE L'AÏKIDO

20 h 30 à 22 h 15, Dojo, Complexe sportif de la Guerche

A l'occasion de la journée internationale des femmes, le club d'Aïkido se mobilise en proposant un cours gratuit aux femmes qui souhaitent découvrir cet art martial.

Si cet événement est avant tout orienté vers les femmes, les hommes sont également les bienvenus ! Munissez-vous d'un jogging et d'un tee-shirt.

Organisation : Aïkido stéphanois



aikidostephanoisloireetsillon@gmail.com / 02 19 80 49 60
www.aikidostephanoisloireetsillon.asso.st



SAMEDI 16 MARS

MÊME PAS VRAI

Séances à 10 h et 11 h, Bibliothèque municipale

Quoi ! Comment ça ? Bien sûr que c'est vrai ! Un pou qui nage dans la soupe... un petit grain de sable qui terrasse un géant... un loup qui fait des sauts périlleux autour de la terre. Sans parler des autres histoires à dormir debout... dormir debout ? Quoi de plus normal ! Et tout ça en musique. Après tout, est-ce la vérité qui compte ?

Un récital d'histoires emprunt d'humour et de poésie. Conte et musique par la compagnie A Demi-mot.

Jeune public à partir de 5 ans / Durée : 45 min

Animation gratuite sur réservation dans la limite des places disponibles. A noter : ni prêts ni retours ce jour-là.

Organisation : Bibliothèque



Bibliothèque / 02 40 86 97 35
bibliotheque.stetiennemontluc@estuaire-sillon.fr



SOIRÉE DARK PING

19 h à 23 h, salle du Coteau

Le club de tennis de table organise pour la 3^e année consécutive, un dark ping !

Le principe est simple, il consiste à jouer au tennis de table... dans le noir. Ambiance DJ – Lumières spécifiques avec pour seuls repères les lignes de la table et le filet.

Venez habillés d'un tee-shirt (et autres accessoires) fluo !

Ouvert à tous / tarif : 2 € / restauration sur place.

Organisation : ALSEM tennis de table



ALSEM tennis de table / alsem.tennisdetable@gmail.com
06 75 52 41 82 / www.tennisdetable.alsem.asso.fr



DIMANCHE 24 MARS

SPECTACLE THÉÂTRAL DES JEUNES

15 h, Montluc Cinéma

Pour clôturer la saison de formation théâtrale des jeunes, la troupe Les 3 coups présente son spectacle sous forme de scénettes. N'hésitez pas à venir encourager nos jeunes comédiens.

Entrée libre (sans réservation) et gratuite.

Organisation : Théâtre les 3 coups



Théâtre les 3 coups / 06 71 81 06 56
mi.soullisse@laposte.net



DIMANCHE 24 MARS

LES AVENTURES DE PINOCCHIO

Conte musical pour voix et cinq instruments
15 h 30, Espace Montluc



L'Espace Montluc accueillera le conte familial « les aventures de Pinocchio » de Lucia RONCHETTI produit par Angers Nantes Opéra et coproduit par le Philharmonie de Paris, l'ensemble intercontemporain, l'Opéra de Rouen Normandie. Ce spectacle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat et a reçu le label SACEM jeune public.

Encore un conte de fées chantant transformé en pièce de théâtre musical ! Celui-ci associe facétieusement un Pinocchio féminin et cinq musiciens virtuoses et complices. La compositrice Lucia RONCHETTI s'est de toute évidence beaucoup amusée à réaliser cette adaptation. Elle n'a eu besoin de personne pour réaliser son livret d'après le célèbre conte de COLLODI.

Sa musique pour Pinocchio est aussi une grande réussite, très personnelle mais truffée de références qui rendent son écoute amusante pour les grands, mais aussi pour les petits. Les oreilles averties reconnaîtront peut-être au passage, les styles de musiciens aussi divers que LULLY, RAMEAU, PAGANINI, STRAVINSKY, ou encore NINO ROTA et le rappeur camerounais VALSERO. Les autres s'en amuseront, tout simplement.

Une répétition de l'air de Pinocchio sera proposée au début du spectacle.

Tout public à partir de 6 ans

Tarifs : sur place 8 € (tarif normal) / en prévente* 6 € à la Bibliothèque.
Renseignements et prévente : Bibliothèque (02 40 86 97 35) ou sur www.francebillet.com et dans les points billetterie de ses distributeurs.

* Le tarif prévente s'applique jusqu'au 16/03/19

Organisation : Mairie

La tournée des aventures de Pinocchio à l'initiative d'Angers Nantes Opéra a été rendue possible grâce au soutien de la Région Pays de la Loire.

DIMANCHE 31 MARS

VIDE-GRENIER

9 h à 18 h, centre-bourg

Mille patch du Sillon organise un vide grenier (vêtements interdits), place Bretagne, rue Jeanne d'Arc, rue Amaury d'Acigné.

Les Stéphanois pourront venir dans le centre bourg par la rue de la Paix et la rue Lafayette pour accéder aux commerces.

12 € l'emplacement de 2 mètres 50, inscription avant le 15 mars.

Organisation : Mille patch du Sillon



Mille patch du Sillon / 06 28 03 94 25
martinemercerie@gmail.com

DU LUNDI 1^{ER} AU MERCREDI 3 AVRIL

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Salle des Loisirs

La bourse aux vêtements de Printemps, organisée par l'AFR, aura lieu à la salle des Loisirs.

Dépôt : le lundi 1^{er}, de 10 h à 18 h 30

Vente : le mardi 2, de 9 h à 18 h 30 et le mercredi 3 de 9 h à 11 h 30.

Reprise des invendus et paiements le jeudi 4 de 9 h à 12 h.

20 articles maximum en bon état et complets. Règlement des achats en espèces.

Organisation : Association Familiale Rurale



Association Familiale Rurale
02 40 86 80 58



SAMEDI 13 AVRIL

SORTIE BOTANIQUE

14 h à 16 h, départ à 14 h, Place de la Mairie

Montluc nature randonnée organise une sortie botanique dans la vallée du Cens à Sautron pour apprendre à reconnaître les plantes sauvages comestibles, à savoir comment les cueillir et les utiliser.

Organisation : Montluc nature randonnée



Claire BERRO
berro.claire@orange.fr



DIMANCHE 14 AVRIL

55^e JONQUILLES EN FÊTE

14 h à 23 h, départ avenue des sports

Des chars accompagnés de leurs groupes costumés, de bandas et de fanfares défileront dans le centre-ville. Cet événement, organisé par le Comité des Fêtes de Saint Etienne de Montluc en partenariat avec la municipalité, proposera cette année encore de nombreuses animations tout au long du week-end. Fête foraine (dès le samedi), défilés, feu d'artifice offert par la municipalité et tombola seront au programme de cette nouvelle édition. Les festivités se termineront le lundi 15 avril par un défilé nocturne.

Organisation : Comité des fêtes



Comité des fêtes
www.fetedesjonquilles44.com



Plus d'informations sur le site Internet :
www.st-etienne-montluc.net

Vous êtes une association stéphanoise et vous organisez un événement sur la commune, envoyez-nous vos informations :

Dates limites

- Actu de mai : vendredi 5 avril pour une distribution du 6 au 7 mai
- Actu de juin : vendredi 19 avril pour une distribution du 28 au 29 mai



Instantanés

